

Délibération 26_19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 9 juin 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_19	En exercice : 7
Convocation : 27 mai 2026	Présents ou représentés : 6
Objet : Approbation du règlement intérieur du SMABI	Absents : 1

L'An deux-mil-vingt-six, le mardi neuf juin, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-sept mai deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Claude AMIGON (suppléant avec pouvoir)

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Delphine PRIEUR (en visio)
Monsieur Thierry ROMERO (en visio)

Excusés :

Monsieur Fabien GOUTTEFARDE (pouvoir à M. AMIGON)
Monsieur Jérôme DEBUS (pouvoir à M. SAPOWICZ)
Madame Dominique MABIRE (pouvoir à M. ALORY)

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMABI

Conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton a approuvé son règlement intérieur en date du 2 juillet 2019 modifié en date du 24 novembre 2024 ;

Le règlement intérieur est annexé au projet de délibération ;

Vu l'élection des membres du bureau en date du 21 mai 2026,

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- **APPROUVER** le règlement intérieur annexé au présent document.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur du SMABI.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ